



AGRICA ÉPARGNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

Sandra ALVES

Tél. : 01 71 21 17 61

Fax : 01 71 21 60 42

alves@agricaepargne.com

Raison Sociale

Qualité / Titre

Prénom, Nom

Adresse 1

Adresse 2

CP / VILLE

Paris, le 4 février 2020

Objet : Information concernant la transformation de votre PERCO Modulable Agrica Epargne

Madame, Monsieur,

Avec la réforme de l'épargne retraite issue de la loi PACTE⁽¹⁾, c'est tout le paysage de votre épargne retraite supplémentaire qui évolue pour gagner en simplification mais aussi en harmonisation.

Votre entreprise a souhaité que votre PERCO Modulable Agrica Epargne s'inscrive dans cette transformation et intègre toutes les nouvelles dispositions de cette réforme pour devenir le : **PERECO⁽²⁾** (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif) **Modulable Agrica Epargne**.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE NOUVEAU PERECO ?

Consultez le document joint pour découvrir les avantages inédits qui accompagnent cette transformation et dont vous pouvez profiter dès à présent.

Les modalités de votre PEE restent, quant à elles, inchangées tout comme votre gamme de supports de placement.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site Internet <https://www.agrica-epargnesalariale.com/loi-pacte-reforme-de-lepargne-retraite> et à vous connecter à votre espace personnel pour consulter votre compte, effectuer vos opérations ou compléter votre épargne salariale.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Patrick LEROY
Directeur Général Délégué d'AGRICA EPARGNE

(1) Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises. Loi n°2019-486 du 22 mai 2019. La réforme de l'épargne retraite est mise en œuvre par l'ordonnance n° 2019-766 du 24 juillet 2019, publiée au Journal Officiel le 25 juillet 2019.

(2) A ce jour, le législateur n'a pas arrêté la terminologie du dispositif qui peut être indistinctement désigné par PERECO ou PER-COL (Plan d'Épargne Retraite d'entreprise COLlectif).